Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° | du 09 Février 2006 | mis à jour le

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal

LIEU DIT RAPHAELE
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS
Réf cadastrale : CS737

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit**	oui X	non
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation**	oui	non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**	oui	non X

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation X	**Crue torrentielle**	**Remontée de nappe**
Avalanche	**Mouvement de terrain**	**Sécheresse**
Séisme	**Cyclone**	**Volcan**
Feux de forêt X	autre	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé**	oui	non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit** *	oui	non X

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique	**Effet de surpression**	**Effet toxique**

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité — zone **Ia** | zone **Ib** | zone **II** | zone **III** | Zone **0** X

pièces jointes

6. Localisation

Extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

EXTRAIT DE CARTE D'ALEA CONCERNANT LE RIQUE DE FORET PRESCRIT LE 13/10/2003

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

7. Vendeur - ~~Bailleur~~ Nom prénom — **SNC LES PINS PARASOLS DE LA ROQUE**
Rayer la mention inutile

8. Acquéreur – ~~Locataire~~ Nom prénom
Rayer la mention inutile

LES PINS PARASOLS DE LA ROQUE
Société en nom collectif
au Capital de 1 000 Euros
Siège Social :
"Le Séranne", ZAC du Val de Croze
130/140 Quai Flora Tristan
34070 MONTPELLIER
RCS Montpellier 481 649 531

9. Date à **MONTPELLIER** Le **25/07/2008**

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
[V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

QUI DOIT ET COMMENT REMPLIR L'ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ?

LORS DE TOUTE TRANSACTION IMMOBILIERE EN ANNEXE DE TOUT TYPE DE CONTRAT DE LOCATION ECRIT, DE RESERVATION D'UN BIEN EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT, DE LA PROMESSE DE VENTE OU DE L'ACTE REALISANT OU CONSTATANT LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER BATI OU NON BATI